

ACTION URGENTE

ROYAUME-UNI. L'EXPULSION FORCÉE DE TRAVELLERS IRLANDAIS EST IMMINENTE

Quelque 86 familles de Travellers irlandais vivant dans le campement de Dale Farm, à Cray's Hill, dans le comté d'Essex, risquent d'être expulsées de force sous peu, peut-être dès le 19 septembre. Bon nombre de ces personnes se retrouveraient ainsi à la rue ou sans solution de relogement.

La notification écrite, adressée par le Conseil de Basildon à 86 familles vivant à Dale Farm et exigeant que celles-ci quittent leurs maisons, a expiré le 31 août. Elle concernait entre 300 et 400 résidents vivant sur des emplacements que le Conseil considère comme « non autorisés ». Le 31 août, la Haute cour d'Angleterre et du Pays de Galles a rejeté une requête d'urgence concernant un réexamen judiciaire, émise par certains résidents cherchant à obtenir la suspension de l'expulsion.

Le 5 septembre, le Conseil de Basildon a confirmé que l'électricité serait coupée le 19 septembre et que ses employés prendraient ensuite « des mesures directes pour évacuer le site », cela malgré le fait que le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a appelé le 2 septembre les autorités britanniques à suspendre l'expulsion, à « fournir un autre logement culturellement adapté » avant toute éviction et à se conformer aux normes internationales et régionales en matière de droits humains.

L'expulsion envisagée laisserait les résidents de Dale Farm sans aucune solution de relogement et sans accès aux services essentiels tels que l'enseignement pour les enfants et les soins médicaux continus pour les personnes souffrant de graves pathologies. Bien souvent, ils craignent de se retrouver sans abri. Beaucoup de Travellers irlandais de Dale Farm ont fait part de leurs craintes concernant la plus forte discrimination dont leur communauté est victime ; de plus, ils ont peur de ne pas trouver un logement qu'ils considèrent culturellement acceptable s'ils ne parviennent pas à négocier un accord. Les personnes concernées n'ont fait l'objet d'aucune réelle consultation conforme aux normes internationales en matière de droits humains à propos d'une éventuelle réinstallation dans une habitation culturellement adaptée. Si certaines se sont vu offrir des logements en dur, beaucoup n'en veulent pas et le Conseil n'a offert aucune autre solution d'habitation culturellement acceptable aux résidents risquant d'être expulsés.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités locales à mettre fin aux expulsions forcées prévues à Dale Farm et à ne pas couper l'électricité dans les caravanes des personnes concernées ;
- appelez-les à respecter les normes régionales et internationales en matière de droits humains relatives aux expulsions et à veiller à ce que tout projet d'expulsion soit conforme aux obligations anti-discrimination des autorités locales, aux termes du droit national et international ;
- demandez-leur d'œuvrer en faveur d'un accord négocié avec les résidents de Dale Farm, comprenant une réelle consultation, et, si l'expulsion est inévitable, de veiller à ce que ces personnes aient un autre logement adapté qui leur permette d'exprimer leur identité culturelle.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 OCTOBRE 2011 À :

Secrétaire général

Bala Mahendran
Basildon Borough Council
The Basildon Centre, St Martin's Square
Basildon, Essex SS14 1DL, Royaume-Uni
Fax : +44 1268 294747

Courriel :

bala.mahendran@basildon.gov.uk

Formule d'appel : *Dear Mr Mahendran,*
/ Monsieur,

Président du Conseil

Tony Ball
Basildon Borough Council
The Basildon Centre, St Martin's Square
Basildon, Essex SS14 1DL, Royaume-Uni
Fax : +44 1268 294 350

Courriel :

membersupport@basildon.gov.uk

Formule d'appel : *Dear Councillor Ball,*
/ Monsieur,

Copies à :

Sous-secrétaire d'État parlementaire

Bob Neill
Department for Communities and Local
Government, Eland House
Bressenden Place, SW1E 5DU,
Royaume-Uni

Fax : +44 303 444 3986

Courriel :

bob.neill@communities.gsi.gov.uk

Formule d'appel : *Dear Mr Neill,*
Monsieur,

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques du Royaume-Uni dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 245/11.

Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/EUR45/013/2011/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ROYAUME-UNI. L'EXPULSION FORCÉE DE TRAVELLERS IRLANDAIS EST IMMINENTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes du droit international, les expulsions ne doivent avoir lieu qu'en dernier recours et uniquement après examen de toutes les autres solutions possibles, en réelle consultation avec les populations touchées. Les autorités sont alors tenues de prévenir celles-ci suffisamment à l'avance, de mettre des voies de recours à leur disposition et de leur proposer une solution de relogement convenable (y compris culturellement) accompagnée d'une indemnisation. Elles doivent veiller à ce que nul ne se retrouve sans domicile ou exposé à d'autres atteintes aux droits humains à la suite d'une expulsion.

Dale Farm, situé sur des terrains appartenant à des familles de Travellers, de Roms et de Gitans, est le plus grand campement de « nomades » du Royaume-Uni. Une partie des terrains, considérés comme « autorisés » par le Conseil de Basildon, peuvent officiellement avoir un usage résidentiel. Ce n'est pas le cas de ceux où vivent les quelque 400 Travellers irlandais qui risquent actuellement d'être expulsés. À plusieurs reprises, ces derniers se sont vu refuser l'autorisation d'aménager ces terrains pour un usage résidentiel à cause de restrictions locales liées à l'occupation des sols. Certains résidents de la portion « non autorisée » du camp vivent là depuis plus de 11 ans ; ils ont confié à Amnesty International qu'ils n'ont jamais vécu aussi longtemps dans un seul endroit auparavant sans que la police ne les expulse de force ou les « fasse bouger ». Une délégation d'Amnesty International s'est rendue deux fois à Dale Farm, en avril et mai 2011, après que le Conseil a décidé en mars de cette année de « nettoyer le site ». Elle a discuté avec plusieurs Travellers irlandais habitant à Dale Farm, des bénévoles travaillant pour des ONG locales et des représentants de l'Association logement de Dale Farm et d'associations de défense des Gitans et des Travellers. Les habitants craignaient qu'une expulsion forcée arrache les enfants d'une école qui est utile à cette communauté depuis plusieurs années, et que ceux-ci se retrouvent éventuellement dans un nouvel établissement scolaire où ils pourraient être victimes de discrimination. Les résidents gravement malades ont exprimé leurs craintes quant aux conséquences que l'expulsion envisagée aurait sur leur accès à des soins médicaux continus. Des bénévoles travaillant pour des ONG ont fait part de leurs vives inquiétudes concernant l'impact négatif que la coupure d'eau et d'électricité aurait sur la santé de ces personnes et des familles avec des enfants en bas âge. Plusieurs habitants ont déclaré que le Conseil n'offre aucun autre logement culturellement adapté ; ils craignaient que leurs familles élargies soient détruites en étant divisées en groupes et que certains soient obligés de vivre dans des logements en dur plutôt que dans des caravanes.

Les Travellers irlandais sont un groupe ethnique originaire d'Irlande, reconnu et protégé en tant que tel par le droit britannique. Un grand nombre d'entre eux vivent dans des caravanes, dans des campements non autorisés ou sur des emplacements autorisés. Dû à des amendements législatifs vers la moitié des années 1990, supprimant l'obligation des autorités locales de fournir des aires d'accueil pour les populations « nomades », il manque des emplacements réservés à ces personnes, ce qui signifie que depuis ces dernières années, beaucoup d'entre elles doivent vivre dans des campements non autorisés ou des logements en dur. Les mêmes amendements ont également renforcé les pouvoirs de la police ; cette dernière peut ainsi expulser des « gens du voyage » d'un grand nombre d'endroits, y compris les terrains publics et le bord des autoroutes. Les Travellers irlandais, de même que les Roms et les Gitans au Royaume-Uni, sont victimes d'une discrimination généralisée et font face à de réels obstacles lorsqu'il s'agit de jouir de leurs droits économiques, sociaux et culturels, qui comprennent le droit au logement, à l'éducation et à la santé. Le gouvernement britannique élabore en ce moment des propositions de nouvelles lignes directrices concernant la planification, qui devraient renforcer les pouvoirs d'application des autorités locales pour expulser les personnes vivant dans des endroits non autorisés. Les conclusions du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, en date du 5 septembre, ont attiré l'attention sur la discrimination et la marginalisation généralisées dont sont victimes les Gitans et les Travellers au Royaume-Uni, ainsi que sur le manque d'aires d'accueil, et a appelé le Royaume-Uni à veiller à ce que ces populations soient véritablement consultées avant l'application de toute mesure, comme suggéré dans les nouvelles lignes directrices de planification.

Le 5 août, le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable et l'Expert indépendant des Nations unies sur les questions relatives aux minorités ont appelé à un accord de relogement conforme aux normes internationales en matière de droits humains ; ils ont aussi souligné les besoins des résidents handicapés ou souffrant de graves maladies et de la centaine d'enfants vivant à Dale Farm. Plusieurs chefs spirituels au Royaume-Uni ont appelé à la suspension de l'expulsion pour des raisons humanitaires. Le 2 septembre, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe aurait qualifié l'expulsion envisagée d'« immature et peu judicieuse » et exhorté les autorités locales à négocier un accord avec les résidents concernés.

Personnes concernées : 86 familles

Genre h/f : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'UA 245/11, EUR 45/015/2011, 5 septembre 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

